

"La chasse aux 'assistés' est-elle déclarée ?"

Dominique Perrin (Challenges) , lundi 11 février

Les associations de lutte contre le chômage (AC!, Apeis, MNCP) ainsi que le Dal (Droit au logement) commencent à se mobiliser contre un décret passé sans tambour ni trompette. Ce décret du 28 janvier, publié au *Journal officiel* le 30, permet désormais aux agents de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) de vérifier le train de vie des allocataires du RMI ou autres minima sociaux lors des contrôles à domicile. Après une conférence de presse organisée le 5 février au "Ministère de la crise du logement", rue de la Banque à Paris, les associations de lutte contre le chômage devaient se réunir, lundi 11 février au soir, pour accroître leur mobilisation et réfléchir à des actions en justice.

Le texte en lui-même ne va pas révolutionner l'attribution du RMI (1,255 million d'allocataires), de l'allocation de parent isolé (API) ou autres prestations, car les contrôles poussés sont rares: 320.000 par an. Et le responsable de la mission de lutte contre la fraude à la Cnaf, Daniel Buchet, constate: "les cas de fraudes sont très rares: quelques dizaines ou une centaine par an". Soit, selon lui, 35,1 millions d'euros de fraude par an sur 60 milliards d'euros de budget (0,05%). Des chiffres dérisoires par rapport aux 30 milliards d'euros, montant total de la fraude estimé par son nouveau pourfendeur: Eric Woerth, ministre du Budget.

Mais ce décret a une lourde signification politique. Directeur de l'Observatoire des inégalités, Louis Maurin proteste: "on renverse la charge de la responsabilité de la pauvreté. On signifie aux pauvres: 'la société en a fait assez, c'est à vous de vous prendre en main'. C'est un discours qui date des années 1980 avec l'arrivée de Reagan aux Etats-Unis". Pourtant la société en fait de moins en moins pour les bénéficiaires de prestations sociales. Les chiffres le prouvent, la solidarité envers ceux qui se retrouvent soudain dans le besoin ne semble plus être une priorité en France. La chasse à l'assistanat est-elle ouverte? La revalorisation des minima sociaux au début d'année a été bien maigre: 1,6% pour le RMI et 1% pour les prestations familiales, alors que l'inflation a atteint 2,6% en 2007. En 2008, c'est clair, les plus pauvres verront leur maigre pouvoir d'achat faiblir. Et comparé aux salaires des Français, le montant du RMI ne se porte guère mieux. Selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), le RMI valait 34,9% du revenu médian lors de sa création en 1990. Il n'en vaut plus que 30% aujourd'hui. Henri Sterdyniak, de l'OFCE, note qu'il s'agit d'une politique de long terme et s'interroge: "la baisse tendancielle du niveau des prestations est-elle le choix caché de la politique sociale française depuis 1984? Pourquoi ce choix n'est-il pas assumé et discuté démocratiquement?".

Députée PS en Haute-Garonne et rapporteuse du groupe socialiste sur le projet de loi de fusion ANPE-Unedic, Monique Iborra s'énerve: "ce décret est un scandale. Avec son concept de politique de civilisation, Nicolas Sarkozy endort les gens et agit de façon très primaire en détricotant les protections sociales". D'après elle, ses références multiples à la gauche lui servent de caution pour pratiquer une politique libérale. Et la fusion ANPE-Unedic participe de cette même politique de "précarisation généralisée". Louis Maurin rapproche lui "l'esprit" du décret de la volonté de contrôler davantage les chômeurs. Le 3 janvier, le président de la République Nicolas Sarkozy a en effet souhaité durcir la loi Borloo de 2004 en demandant un "calendrier" pour la mise en place de "sanctions" à l'encontre des demandeurs d'emploi qui refuseraient "deux offres acceptables".

Contacté par *Challenges*, Martin Hirsch, haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, défend le gouvernement et le décret: "la fraude est inhérente à tous les systèmes de redistribution, ce qui ne veut pas dire que nous devons la tolérer s'agissant du RMI". Mais ajoute cependant: "nous devons sortir de la vision caricaturale du Rmiste fraudeur". Pour lui il n'y a guère de différence entre une personne bénéficiant indûment du RMI et un cadre supérieur fraudant le fisc. Ça va mieux en le précisant.